Numéro de CN : CF-2025-33

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien *(RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625,* Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs*, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.*

Numéro :

CF-2025-33

Date d'entrée en vigueur :

16 juillet 2025

ATA :

57

Certificat de type :

A-142

Sujet :

Aile – Panneaux d'accès de l'aile comportant des raidisseurs non réparés et/ou une épaisseur réduite

Applicabilité :

De Havilland Aircraft of Canada Limited (anciennement Bombardier inc.), modèles DHC-8-102, 103, 106, 201, 202, 301, 311, 314 et 315, portant tous les numéros de série.

Conformité :

Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Un raccord Wiggins des circuits de mise à l'air libre et de récupération du carburant a été posé en sens inverse dans l'aile droite à la position 249. Le contact entre le raidisseur du panneau d'accès d'aile et le raccord Wiggins de la conduite de carburant présente un risque d'inflammation dans le réservoir de carburant d'aile si la foudre frappe l'avion. La consigne de navigabilité (CN) CF-2000-05 visait à corriger le risque de contact en prescrivant de réparer les raidisseurs du panneau d'accès de l'aile et de réorienter le raccord Wiggins.

La CN CF 2000 05 a été émise pour compenser le raidisseur du panneau d'accès pour les configurations de base du panneau d'accès. Le dessin indiquait à tort les panneaux réusinés DHC-8-100/200/300 avec le même numéro de référence (réf.). Comme les panneaux de base ont différentes épaisseurs, il est possible pour que le panneau d'accès DHC-8-100/200 plus mince soit posé sur l'aéronef DHC-8-100/200 ce qui nécessite un panneau plus épais. Un panneau d'accès de base DHC-8-100/200 posé sur un avion DHC-8-300 présente un risque d'inflammation du réservoir de carburant si la foudre frappe l'avion.

Les panneaux d'accès de base qui ont été remis en états par la CN CF-2000-05 et les panneaux d'accès livrés par la chaîne de production avaient le côté droit du raidisseur du panneau d'accès réparé. Cependant, un problème de paperasse peut avoir fait en sorte que les panneaux d'accès de base ont été livrés aux exploitants par le service DHC SPARES n'aient pas le raidisseur du côté droit du panneau d'accès réparé, ce qui risque de causer un problème de contact avec le raccord Wiggins.

La présente CN prescrit l'inspection et la modification des panneaux d'accès de l'aile pour s'assurer que le raidisseur du panneau d'accès (du côté droit seulement) du réservoir de carburant de l'aile soit bien réparé, et que les deux panneaux d'accès, de gauche et de droite, soient de la bonne épaisseur et bien posés sur le modèle d'avion connexe. Toutes les pièces doivent être identifiées de nouveau pour assurer le maintien du contrôle de la configuration.

Mesures correctives :

Partie I – Inspection et modification

Applicables aux avions De Havilland Aircraft of Canada Limited, modèles DHC-8-102, 103, 106, 201, 202, 301, 311, 314 et 315, portant les numéros de série 003 à 672.

Dans les 8 000 heures de vol ou dans les 48 mois, selon la première de ces éventualités, à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, procéder à l'inspection et, au besoin, à la modification, du panneau d'accès extérieur de l'aile gauche 524AT et du panneau d'accès extérieur de l'aile droite 624AT, conformément à la section 3.B. des consignes d'exécution du bulletin de service (BS) 8-57-50 émis par De Havilland Aircraft of Canada, en date du 8 novembre 2024, ou de toute révision ultérieure approuvée par la Cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

La pose du nouveau panneau d'accès de l'aile, réf. 85710008, permet également de satisfaire aux exigences de la présente CN.

Partie II – Interdiction de pose de pièces

À partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, il est interdit de poser les panneaux d'accès de l'aile portant les réf. 85710023, 8Z6267-001 ou IS8Q5700013-001 (0,050 pouce d'épaisseur), en tant que pièce de rechange dans les avions De Havilland Aircraft of Canada, modèles DHC-8-301, 311, 314, et 315.

Autorisation :

Pour la ministre des Transports,

La cheffe, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Jenny Young

Émise le 2 juillet 2025

Contact :

Danilo Verrelli, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.